

SEANCE DU 29 MARS 2019 : DELIBERATION N°29

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL/CB/ I.TOUBEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 MARS 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le VINGT-NEUF MARS à 19 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC : présent à partir de la question n° 4

Marie-Christine MORETTI : pouvoir à Francis JOURDAIN à partir de la question n° 5

Nathalie GOMES : pouvoir à Jean-Pierre COULON à partir de la question n° 39

Christian DEMUYNCK : pouvoir à Nicolas LEBLANC

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER à : pouvoir à Denis DEJARDIN

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Marie-Charles LALY

Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :

Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY

Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naguib REFFAS

OBJET N°31 : Ville - Réajustement de l'autorisation de programme n°47 - Action cœur de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L2311-3 relatif aux dotations budgétaires ?
- R2311-9 relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°98 du 10 septembre 2018 relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47 - Action Cœur de Ville,

Vu la délibération n°140 du 19 décembre 2018 portant adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2019,

Vu la délibération n°146 du 19 décembre 2018 portant réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°47 - Action Cœur de Ville,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice,

Considérant que cette procédure permet de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par délibération n°146 du 19 décembre 2018 susvisée, l'assemblée délibérante a décidé le réajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°47 - Action cœur de ville, comme suit :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2018	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020
Action cœur de ville	47	2018001	3 000 000,00	798 333,00	1 755 000,00	446 667,00

Considérant que cette autorisation de programme a été créée dans la cadre du programme de reconquête du centre-ville que souhaite mener la municipalité,

Considérant que dans ce programme est inscrite la réalisation d'un marché couvert,

En conséquence, il convient de réajuster le montant de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Envoyé en préfecture le 03/04/2019

Reçu en préfecture le 03/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20190329-DEL29-DE

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2018	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	8 398 333,00	798 333,00	1 755 000,00	3 500 000,00	1 600 000,00	745 000,00

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'accepter les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2018	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	8 398 333,00	798 333,00	1 755 000,00	3 500 000,00	1 600 000,00	745 000,00

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

A l'unanimité,

- **Accepte** les modifications suivantes :

Autorisation de programme	N° AP	N° OPERATION	MONTANT DE L'AP	CREDITS DE PAIEMENTS 2018	CREDITS DE PAIEMENTS 2019	CREDITS DE PAIEMENTS 2020	CREDITS DE PAIEMENTS 2021	CREDITS DE PAIEMENTS 2022
Action cœur de ville	47	2018001	8 398 333,00	798 333,00	1 755 000,00	3 500 000,00	1 600 000,00	745 000,00

**Fait en séance les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,**

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le : 3 - AVR. 2019

3 - AVR. 2019



